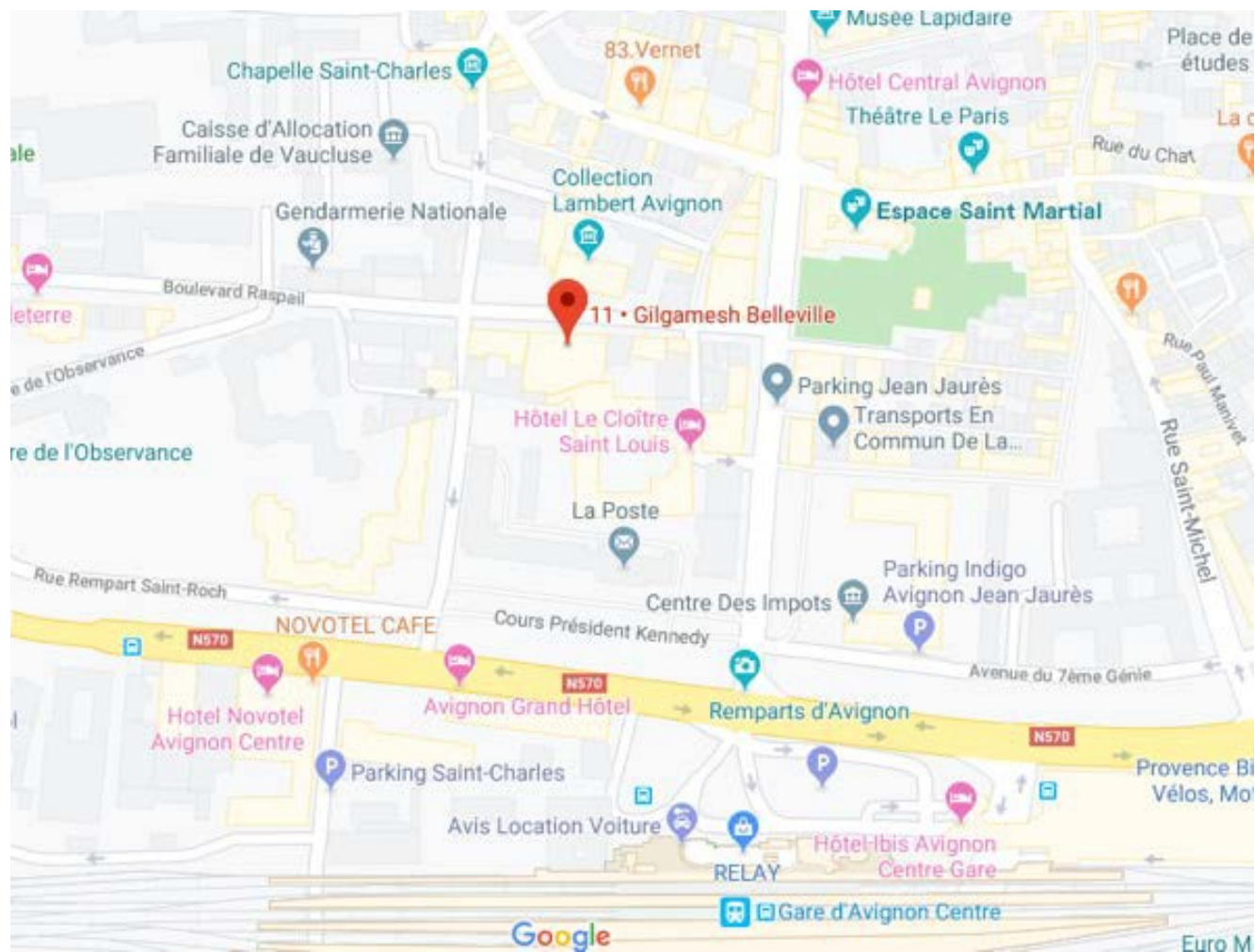


FICHE TECHNIQUE • Salle 2 2024



**Adresse :**

11 boulevard Raspail - 84000 AVIGNON (près du cloître St Louis)

Contact technique :

Fred Tanari

Régisseur général

06 89 05 02 31

fred.tanari@11avignon.com

I • La salle 2

- Scène à plat
- Jauge : 148 places
- Ouverture : 9m
- Profondeur : 10 m
- Ouverture mur à mur : 15 m
- Hauteur sous plafond : 4m
- Hauteur sous grill : 3m80
- Dégagement Jardin passage impossible pour entrée et sortie au plateau
- Dégagement Cour : 2m50 dont 1m40 de circulation de secours
- Pendrillonage à l'italienne
- Rideau de fond noir, ouverture au centre
- Circulation derrière rideau de fond : 0,50m mais qui sert souvent de stockage !!
- pas de coulisse a jar et passage cour lointain a vue sans découverte
- Stockage décor : 24m2 + mezzanine à partager entre les compagnies
- Acces décors en salle : L180xH200

• **Structure**

- Une perche de face
- Quadrillage de 1m50 x 1m50 au-dessus de la scène + poteaux de descente et allemandes. Tubes de 50.

• **Équipement lumière**

Toutes les lignes des gradateurs au grill sont fournies

- 36 circuits de 2,3kw.
- DMX 5 points
- Console lumière congo kid

• **Système de sonorisation**

- Console numérique avec effets et compresseur
- 1 égaliseur
- Lecteur CD
- Ampli façade et Ampli retour
- 2 enceintes face et 2 enceintes retour
- 1 sub bass
- 1 boîtier multipaire mobile au plateau

• **Sécurité**

Effet de feu : Cigarettes, artifices, flammes doivent être signalés au préalable. Un dossier technique devra être remis à la direction. Il mentionnera notamment :

- le type, la catégorie de l'effet
- la durée, la localisation sur scène
- les homologations et les P.V. de classement au feu.

Ce dossier devra nous être adressé au minimum 45 jours avant votre arrivée afin qu'il soit soumis à une commission de sécurité si besoin.

Effet de fumée : Des essais seront systématiquement effectués.

Travail en hauteur à plus de 3m (vol, pont de singe etc.) : conformément au code du travail et à sa réglementation, les artistes sont soumis à la même réglementation que les techniciens, aussi doivent-ils posséder un équipement de protection individuel homologué contre les chutes.

Son, diffusion amplifiée : Afin de préserver la qualité et le confort d'écoute, la puissance sonore devra être adaptée à la salle. Le niveau d'amplification sonore ne peut dépasser les normes fixées par la réglementation en vigueur.

Décors : Les décors doivent être en matériaux M1 ou classés B-s2, d0.

• **Loges**

Vous trouverez une loge climatisée et équipée de miroirs, chaises, coiffeuses, divers rangements, étagères et portants, sanitaires avec douche.

I • Accueil festival

Conditions d'accueil technique **A LIRE AVEC ATTENTION**

• **Équipe à disposition**

- Deux régisseurs polyvalents par salle durant toute la période du festival qui s'occupent exclusivement du patch et de la mise en place technique. Aucune régie de spectacles.
- Équipe d'accueil du public, réservations et billetterie.
- Service communication.

• **Lumière**

- Tous les projecteurs de votre plan de feu sont à fournir par la compagnie (avec crochets de suspension et accessoires) ainsi que le câblage nécessaire à leur installation : prolongateurs, doublettes, gélamines, lampes de rechange.

- **Chaque compagnie est limitée à 15 projecteurs au gril et le nombre total de projecteurs n'excèdera pas 30 (gril, latéraux, sol) pour un total de 30 circuits.**

- Le plan de feu adapté doit être fourni au Régisseur Général du 11 • Avignon avant le 1er mai.

- Il est prudent de prévoir des projecteurs de puissance et d'encombrement courant (découpes et pars courts étant donné la hauteur sous gril).

- Le Régisseur Général procédera, en accord avec tous les régisseurs techniques des compagnies, à l'élaboration du plan définitif du gril.

- La régie (ainsi que système de diffusion sonore) resteront en place, câblés.

- Nous ne disposons pas de câbles supplémentaires, ni d'inverseurs, ni de micros, ni d'intercoms.

- Les compagnies doivent apporter ce qu'elles jugent nécessaire pour compléter le dispositif proposé par le 11 • Avignon.

- Pour une installation régie au plateau ou un système de diffusion sonore supplémentaires ou différents de ceux proposés par le 11 • Avignon, leur installation dépendra de l'espace disponible. Le matériel sera à fournir par la compagnie, câblage et raccordement au multi paire compris.

- Aucun projecteur ne sera déplacé ou rajouté après le début du festival. L'accès

au gril se fera uniquement pour remplacer des lampes, des gélatines ou des accessoires spécifiques, et obligatoirement en présence d'un des régisseurs du 11 • Avignon.

• **Machinerie**

Chaque compagnie est tenue d'apporter la totalité du matériel de machinerie dont elle a besoin (globes, poulies, guindes, drisses, barres, crochets, contres-poids etc.), ainsi que les consommables nécessaires à l'exploitation de son spectacle (gaffers, etc.) en respectant les règles élémentaires de sécurité.

• **Son et Vidéo**

Les vidéoprojecteurs doivent figurer sur le plan de feux et seront traités pour leur installation comme des projecteurs de lumière.

De même, si des enceintes ou micros doivent être accrochés au gril, leur emplacement doit être indiqué sur le plan de feux, tout le câblage sera fourni par les compagnies, et les règles données pour les projecteurs s'appliquent à ces installations.

• **Stockage décors**

Chaque compagnie se verra affectée par le Régisseur Général un espace de stockage qui sera défini en fonction des impératifs du lieu et de la taille respective des décors.

Dans son espace, chaque compagnie devra pouvoir ranger son décor, ses accessoires, ses lumières au sol s'il y a lieu, ses consommables et en règle générale, tout ce qui a trait à l'exploitation de son spectacle. Les costumes pourront être suspendus à un portant dans l'espace loge.

• **Conditions de montage**

Le théâtre ne disposant pas d'atelier ou de locaux appropriés à la construction, la finition des décors (menuiserie, peinture, etc.) ainsi que la préparation du matériel publicitaire (encollage cartons, découpage, etc.) sont interdits dans la salle et ses abords.

Toutefois, les modifications indispensables à l'adaptation des décors pourront être effectuées après accord du Régisseur Général. Tous les flight-cases, cantines ou caisses de transport de matériel devront être évacués à l'issue du montage.

Pendant la durée du festival, ne sera uniquement stocké au théâtre que ce qui est indispensable aux représentations de votre spectacle.

• Fonctionnement

Les coulisses, le plateau et ses équipements ainsi que la salle sont sous la responsabilité de votre compagnie durant le créneau horaire prévu par le programme.

Vous êtes tenus de rendre le plateau vide et propre après chaque représentation.

L'accès du public, de la presse, des amis ou parents est strictement interdit sur le plateau, en coulisses, dans les loges et à la régie.

Pendant la durée du festival, l'équipe du 11 • Avignon assure le fonctionnement général du théâtre. L'entrée, la circulation du public, la fermeture des portes de la salle et les tops de départ de chaque représentation sont sous la responsabilité conjointe de votre compagnie et de notre équipe technique.

Le respect des horaires et des conditions de sécurité est indispensable et reste sous le contrôle du Régisseur Général du théâtre qui est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où il constaterait des anomalies ou des manquements concernant les prescriptions des chapitres précédents.

Notez que les 25min de changement prévu entre chaque spectacle incluent :

- le démontage du spectacle qui vient de terminer
- le montage du suivant
- les changements de patch son et lumière
- le nettoyage du plateau si besoin et l'entrée du public.

Aucun retard ne peut être envisagé.

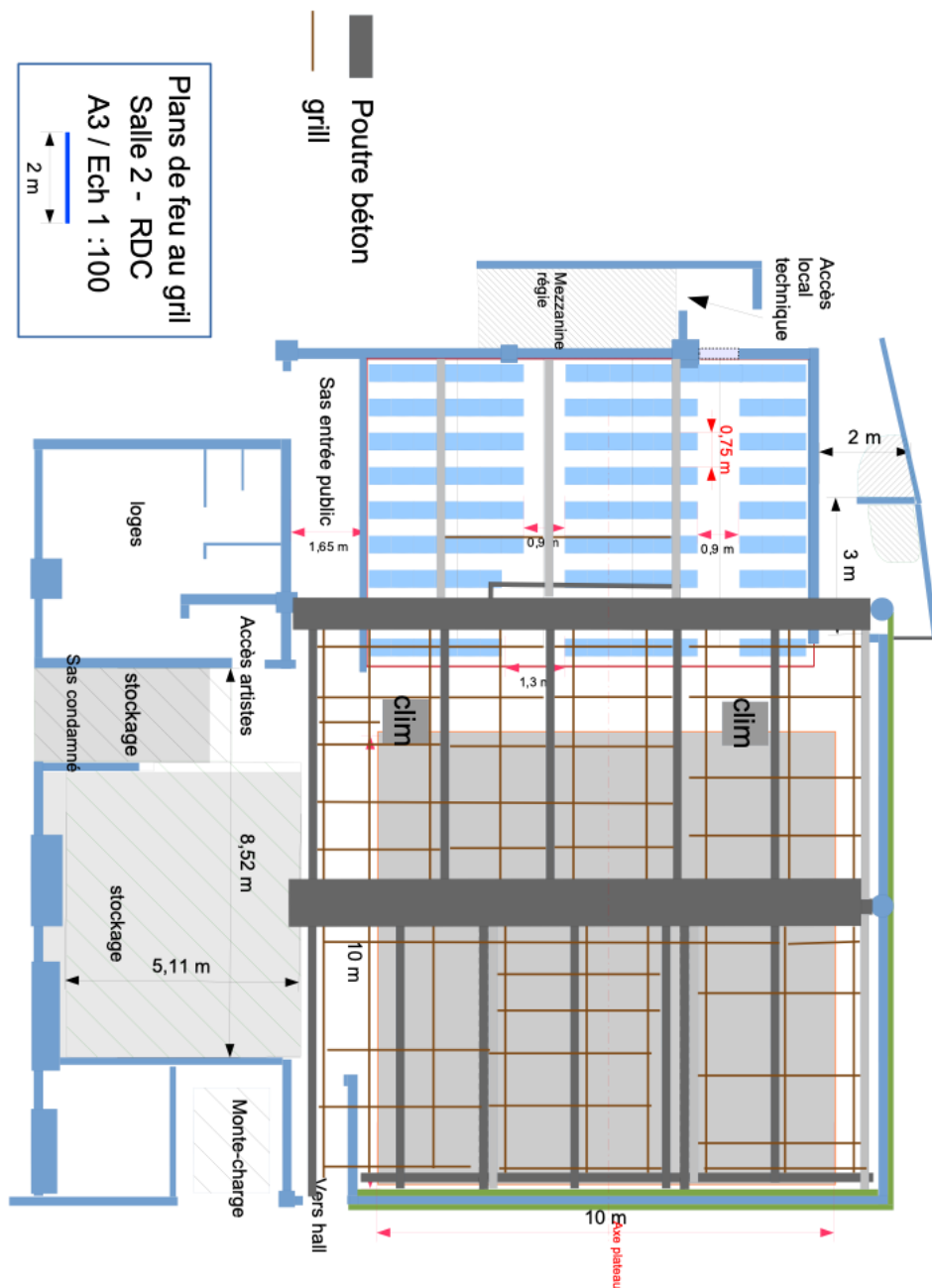
• Sécurité

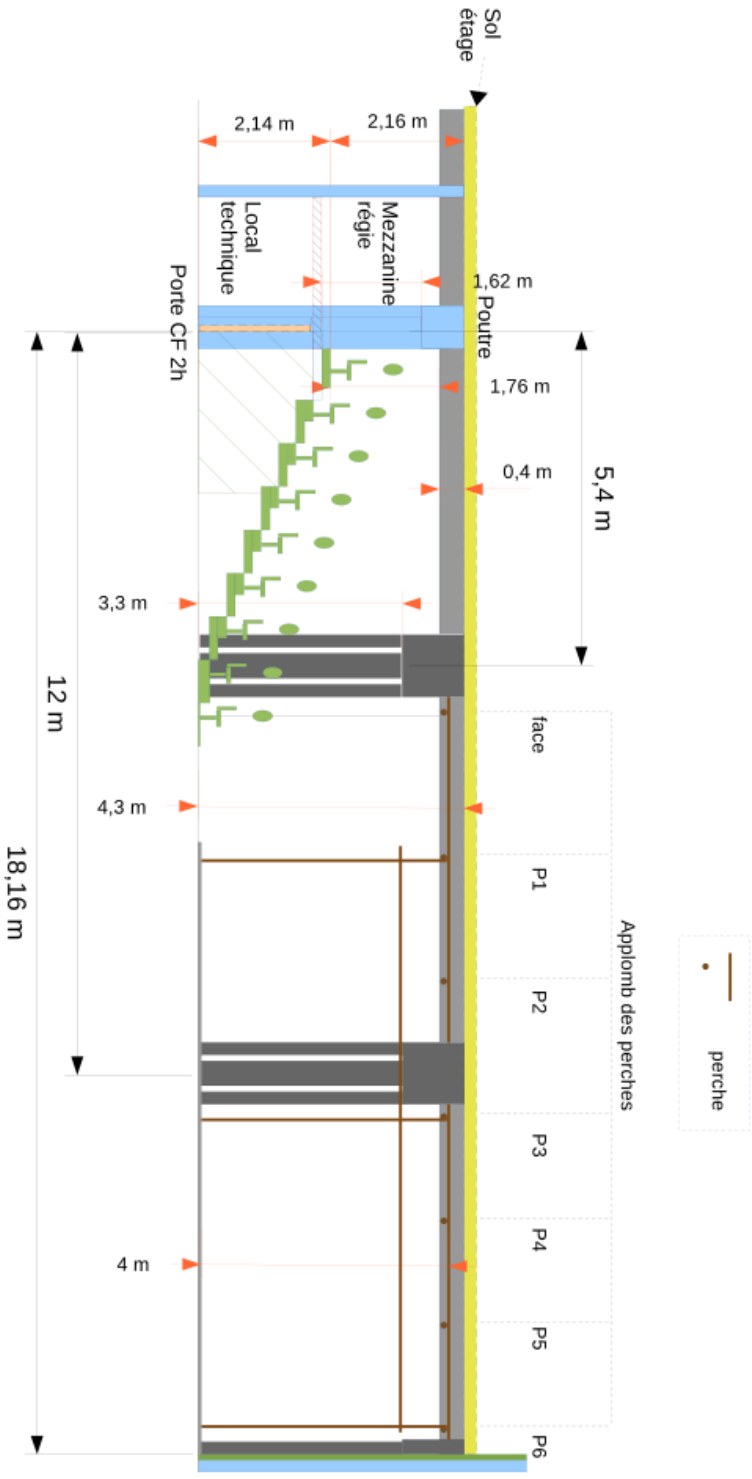
- Tout le matériel électrique doit être aux normes en vigueur (la terre est indispensable).
- Tout projecteur ou matériel accroché devra être muni d'élingue de sécurité.
- La nature des décors, accessoires, rideaux, etc., sera en accord avec les normes en vigueur dans les ERP de type L. Merci de fournir impérativement les certificats de classement au feu **avant le 1er mai**.
- Pour des raisons de sécurité incendie, le stockage du matériel publicitaire (cartons, tracts, affiches) est interdit dans les locaux du théâtre.
- L'ensemble du théâtre est strictement non-fumeur.
- Une attestation d'assurance pour occupation temporaire d'un lieu du 1er jour de dépôt du matériel au jour de son enlèvement devra être fournie.

• Conditions de démontage

- Aucun démontage du matériel installé au gril technique (machinerie, projecteurs, câblage, etc....) dans les coulisses, à la régie et dans la salle, ne se fera avant la clôture du festival.
- Le démontage de la totalité du matériel ne pourra commencer qu'à partir **de 14h le lendemain de la dernière.**
- Un planning de travail sera établi quelques jours auparavant avec le régisseur général et les régisseurs des compagnies.
- Le théâtre ne pourra stocker aucun matériel ou élément de décors à l'issue du festival.

III • Plans de la salle 2





Grande salle RDC
A3 / Ech 1:100
2m

- coupe longitudinale axe plateau
Côté jardin